



# **SYNDICAT CNT SANTÉ-SOCIAL**

## **SECTEUR TRAVAIL**

TEL: 04 78 27 05 80 Email : [cnt.sanso69@free.fr](mailto:cnt.sanso69@free.fr) / [www.cnt69.org](http://www.cnt69.org)

### **Réforme des retraites : les salariés trinquent une fois de plus.**

Le gouvernement vient de préciser ses propositions dans un « document d'orientation sur la réforme des retraites ». Comme prévu, après avoir allongé en 2003 le nombre d'années de cotisations nécessaires pour une retraite à taux plein, **il prévoit de reculer l'âge de départ à la retraite et faire sauter le seuil des 60 ans**. Parallèlement, et sans surprise non plus, **le gouvernement exclut toute augmentation de cotisations sociales** au nom de la « compétitivité », répondant ainsi aux exigences patronales. Seule mesure censée faire passer la pilule, l'éventualité d'un élargissement de l'assiette de cotisations par une taxation des « hauts revenus » et ceux du capital.

Fondamentalement la logique est donc toujours la même, on prétend que le déséquilibre des caisses de retraites est un problème démographique et non une question de répartition des richesses : on augmente progressivement la durée d'activité, pas les cotisations. Le patronat pose ses exigences, le gouvernement obéit et les salariés trinquent.

Car le gouvernement a beau répéter qu'il ne veut pas toucher au niveau des pensions, tout allongement de la durée de cotisations se traduit ainsi inévitablement par une baisse des pensions. Aujourd'hui l'âge moyen de cessation d'activité est de 59 ans. Avec l'allongement du nombre d'années de cotisations nécessaires pour une retraite à taux plein et le recul de l'âge légal de départ, on rend concrètement impossible le bénéfice d'une retraite à taux plein dans le cadre du système par répartition. Une récente étude réalisée par la Commission européenne a ainsi confirmé qu'avec les contre-réforme qui ont déjà eu lieu depuis 1993, le taux de remplacement devrait passer de 79% en 2006 à 63% en 2046, soit une chute de 16,5 points !

### **Pour le MEDEF et le gouvernement : un double enjeu.**

Dans ses dernières projections le Conseil d'Orientation des Retraites (COR) a rappelé que l'allongement de la durée de cotisation et le recul de l'âge légal de départ ne suffiraient pas à assurer l'équilibre du système à long terme. Seule une augmentation des cotisations et un plafonnement des retraites les plus élevées permettrait d'assurer cet équilibre.

Le but réel des réformes proposées par le gouvernement n'est en aucun cas le retour à l'équilibre des caisses et le soit-disant « sauvetage » du système par répartition. La logique à l'oeuvre, le MEDEF lui a donné un nom il y a déjà plusieurs années : la « refondation sociale ». L'enjeu c'est la casse de nos systèmes de solidarité : retraites par répartition, assurance chômage, sécurité sociale.

Pour le patronat le bénéfice est double. La paupérisation des retraités lui permet d'une part de faire main basse sur le magot en proposant ses « solutions » c'est-à-dire en forçant les salariés à acheter des actions pour compléter leur pension (cf la création des PERP en 2004). Ceux d'ENRON, qui ont tout perdu du jour au lendemain peuvent témoigner de la sécurité sur l'avenir que cela donne ! D'autre part, précariser les travailleurs pour mieux les asservir : démanteler le lien social en passant d'une protection sociale solidaire à une protection sociale individualisée en fonction des moyens.

### **La CNT revendique :**

- 37,5 annuités pour tous, privé et public (avec prise en compte de l'inactivité contrainte : formation, chômage...).
- Garantie d'un taux de remplacement de 75% (calcul sur la base des 6 meilleurs mois) !
- Refus des retraites par capitalisation.
- Pas de pension inférieure au SMIC !
- Exclusion du patronat des instances paritaires et gestion de leurs organismes de solidarité (sécu, retraites, chômage) par les salariés eux-mêmes.

**Pour défendre nos retraites,  
tous en grève le 27 mai !**

